



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

**Le 26 novembre prochain, le conseil communal se prononcera sur le projet de budget 2019. Sur un budget de 33,8 millions, le déficit présumé est de 714 milles francs, soit un peu plus de 2.00 % des charges totales. La marge d'autofinancement reste positive pour atteindre 2,7 millions.**

Des économies ont pu être trouvées dans le fonctionnement du ménage communal pour réduire l'excédent de charge et ceci, malgré une augmentation de 790'000.- des reports des charges cantonales ou encore de 115'000.- en faveur des charges intercommunales et de péréquation.

La municipalité relève que l'introduction anticipée de la réforme RIE III vaudoise (allègement fiscal des entreprises et paquet social) représente un effort de l'ordre de 1 million pour la commune de St-Légier-La Chiésaz, ce qui a un impact sur le présent budget. La municipalité a décidé de ne pas revoir le taux d'imposition à la hausse. Il faudra observer sur les exercices 2019-2020 les effets collatéraux qui découleront de l'entrée en force de la RIE III.

Pour notre commune, les revenus sont estimés à l'identique de 2018, malgré une diminution des recettes fiscales des entreprises de l'ordre de 400'000.-. Il a été pris partiellement en compte l'arrivée des 270 nouveaux habitants, pour l'essentiel dans le nouveau quartier de Grandchamp.

Nous soulignons que la ville de Lausanne, largement bénéficiaire de la contribution solidaire des autres communes du canton, boucle son budget avec un excédent de charges de 2,2%, quasiment identique à celui de St-Légier-La Chiésaz ou encore de la ville de Montreux.

Les charges d'entretien courant, relevant du patrimoine routier et de l'immobilier, feront l'objet de préavis distincts au printemps prochain. Un préavis sera présenté au conseil communal en 2019.

Sur le plan des investissements, le conseil communal sera appelé à se prononcer notamment sur le remplacement du télésiège de la Châ (800 KF, part St-Légier), l'agrandissement du cimetière (600 KF), le réaménagement de la traversée du village qui sera divisé en plusieurs étapes dont le premier préavis en 2019 qui devrait prévoir une première tranche de l'ordre de 2 millions. Le remplacement de la conduite de transport de l'eau potable depuis les sources des Pléiades jusqu'au premier réservoir communal fera l'objet d'un préavis de l'ordre de 2 millions de francs. Il est aussi prévu d'améliorer le rendement des captages existants de l'ordre de 300 KF.

Contact : Alain Bovay, syndic 079 210.25.42